

Permanences du Club

Les mercredis aux horaires des entrainements
Renseignements : lissessportadapte@yahoo.com
Contact : 06.23.03.80.18



Devenez dirigeant ou dirigeante !

Nous avons besoin de dirigeants pour soulager les responsables d'équipes, pour assumer diverses tâches administratives (collecte et suivi des documents, aide à la gestion du matériel et équipements par exemple, etc.) ou bien faire du co-voiturage pour le club.

Si vous avez des compétences particulières, du temps libre et que vous souhaitez en faire profiter l'association, n'hésitez pas à nous rejoindre, il y a de la place pour tout le monde.

Contact : Les entraîneurs ou les dirigeants

Aidez-nous à trouver des sponsors et mécènes !

Dirigeant d'entreprise, cadre, employé, peut être avez-vous dans votre environnement un futur partenaire de LISSES SPORT ADAPTÉ ?

N'hésitez pas à nous mettre en relation. Ce sponsor ou mécène pourra être affecté à l'équipe dans laquelle joue votre enfant ou au club en général selon le montant.

Pour info, la loi sur le mécénat permet une **réduction fiscale de 60%** !

Contact Président 06.23.03.80.18

Ci-joint la somme de euros en chèque(s) ou virement* correspondant à l'adhésion à Lisses Sport Adapté pour la saison 2024/2025

*En cas de virement, précisez :

.....

Tarif de la cotisation pour la saison 2024/2025 : 126 €
(Incluant la licence FFSA, la RC fédérale et l'assurance individuelle Option B1)

Si vous êtes éligible au dispositif Pass'Sport*, vous pouvez déduire 50 € du montant de la cotisation à la condition de nous notifier le code personnel que vous avez reçu par e-mail

* Jeunes nés entre le 16/09/2006 et le 31/12/2018 et bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2024 (ARS 2024)

* Jeunes nés entre le 01/06/2004 et le 31/12/2018 et bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

* Personnes nées entre le 16/09/1993 et le 31/12/2008 et bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

LISSES SPORT ADAPTÉ

lissessportadapte@yahoo.com
06.23.03.80.18



DOSSIER D'INSCRIPTION
SAISON 2024-2025

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

Civilité M. Mme

Nom (ou nom de jeune fille) :

Nom usuel : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Ville de naissance :

Département de naissance : Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Domicile : Téléphone joueur (se) :

E-mail valide :

Taille (en cm) : Gaucher Droitier

Pour les mineurs :

Portable du responsable légal : Lien avec le mineur :

Formalités d'inscription à Lisses Sport Adapté

Remettre le dossier complet au secrétariat du club, à l'entraîneur ou au dirigeant de l'équipe

Pour les majeurs et les mineurs :

L'inscription à Lisses Sport Adapté doit comprendre obligatoirement :

» Le présent **dossier d'inscription** et la charte du sportif signés par le joueur (se) et/ou ses parents

» Le **formulaire licence individuelle FFSA saison 2024-2025**

» Une **copie de la pièce d'identité pour toute nouvelle inscription**

» La **cotisation** en chèque* ou par virement

Pour les majeurs :

» Le **certificat médical** postérieur au 1er juin 2022 **ou** l'attestation **questionnaire de santé pour les majeurs**

Pour les mineurs :

» Le **questionnaire de santé pour les mineurs** attesté par le responsable légal

*chèque(s) à l'ordre de LISSES SPORT ADAPTÉ

Possibilité de payer en 2 ou 3 fois ... **PAS DE RÈGLEMENT EN ESPÈCES**

Autorisations parentales pour les mineurs

Je, soussigné(e)

autorise mon enfant

- » À participer à toutes les activités organisées par le club
 - » En cas d'accident, les responsables de la section handball, à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant et, le cas échéant, à le faire transporter au centre hospitalier de leur choix.
 - » Les accompagnateurs à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel pour les déplacements.
 - » Le Lisses Sport Adapté à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles mon fils, ma fille pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à une action du club, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.
- Je m'engage par ailleurs à ne pas réclamer, au nom dudit mineur ou en mon nom propre, d'indemnité, rétribution ou dédommagement en raison d'une utilisation de son image réalisée de façon conforme aux présentes.

Signature des parents :

Règlement Général de la Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément au RGPD entré en vigueur le 25/05/2018, je suis informé(e) que dans le cadre de mon inscription au sein de Lisses Sport Adapté ou de l'inscription de mon enfant mineur, des données à caractère personnel sont collectées et traitées par l'association. Une charte relative à la collecte et à la gestion des données à caractère personnel a été rédigée par le Lisses Sport Adapté afin que chaque adhérent soit informé des modalités de cette collecte, du traitement et de la conservation des données. Je suis informé (e) qu'un exemplaire de la Charte RGPD est disponible sur demande. Enfin, je suis informé (e) que dans l'hypothèse où je n'autoriserais pas Lisses Sport Adapté à collecter des données personnelles me concernant ou concernant mon enfant mineur, l'inscription auprès de la Fédération Française du Sport Adapté ne sera pas réalisable. Je certifie avoir pris connaissance de toutes les dispositions de cette Charte et autorise le Lisses Sport Adapté à collecter, traiter et conserver mes données personnelles conformément aux dispositions de la Charte RGPD.

Date :

**Signature précédée
de la mention « lu et approuvé » :**

CHARTRE DU SPORTIF

Article 1 : L'Accueil et L'Encadrement

Le club a pour vocation de transmettre les fondamentaux du sport pratiqué à ses adhérents dans le respect des règles de fonctionnement de l'association.

Le club met en place un encadrement qualifié capable de transmettre des contenus techniques adaptés aux joueurs (se) afin d'assurer le bon déroulement des séances d'entraînements.

Le club ne s'engage pas à ce que tous les joueurs (se) jouent toutes les compétitions mais il s'efforcera d'engager en compétition un nombre suffisant d'équipes par rapport à son effectif et la formule des compétitions.

Les dirigeants et surveillants de gymnase pourront refuser l'accès à la salle aux joueurs non munis de chaussures propres.

Article 2 : Le joueur, la joueuse

L'adhésion à Lisses Sport Adapté implique que le joueur (se) a des droits mais aussi des devoirs,

Le joueur ou la joueuse a droit :

- Au respect de chacun : parents, joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres.
- À la meilleure formation en fonction de ses possibilités.
- À son épanouissement par la pratique et au plaisir de jouer au sport pratiqué.

Le joueur ou la joueuse doit :

- Respecter ses partenaires, ses adversaires, les arbitres, les parents, les dirigeants du club et des autres clubs.
- Respecter le matériel du club et les locaux.
- Respecter les décisions prises par les responsables du club : Entraîneurs, dirigeants et des arbitres.
- Arriver à l'heure aux entraînements et au match.
- Venir au match pour lequel il ou elle a été convoqué(e). À défaut il ou elle doit en aviser son entraîneur dans des délais permettant son remplacement
- Porter une tenue propre à la pratique du sport pratiqué en particulier il doit venir à l'entraînement avec des chaussures propres différentes de celles qu'il a portées en venant au gymnase.
- Après les matchs, restituer la tenue officielle du club complète.

Le joueur ou la joueuse ne doit pas :

- Faire preuve de violence ou d'agressivité.
- Critiquer les décisions des arbitres

Article 3 : Les Parents

Les parents sont un maillon indispensable pour le bon fonctionnement du club et l'épanouissement du joueur.

Les parents ont droit au bon encadrement de leurs enfants, à la qualité de la formation et au respect de chacun. Les parents doivent s'engager à accompagner le plus souvent possible les enfants aux compétitions et aux entraînements afin de maintenir un dialogue avec les entraîneurs et les dirigeants.

Les parents devront rester en retrait de l'activité et s'interdire toute intervention pendant une séance ou un match (sauf cas de force majeure).

En cas de problème, ils devront se mettre en relation avec l'entraîneur ainsi que les dirigeants du club.

Les parents devront veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leurs enfants et à prévenir en cas d'absence.

Les parents sont les premiers supporters. Ils doivent cependant s'interdire tous débordements physiques et verbaux en particulier pendant les matchs à l'égard des joueurs, des arbitres, des dirigeants des autres clubs

Le Joueur (se)

Les Parents (pour les mineurs)